

accordé lorsque ce montant a été autorisé. Par conséquent, si le gouvernement utilisait, au cours de la prochaine année financière, ces deux milliards de dollars et le solde d'un demi-milliard, le gouvernement utiliserait 2,500 millions de dollars, au cours de la prochaine année financière. Des sénateurs diront peut-être que c'est une forte somme, que nous accordons un pouvoir d'emprunt beaucoup plus grand que par les années passées. Je dis que non; nous l'avons déjà fait et je cite quelques exemples:

1960-1961	\$1,500 millions
1961-1962	\$2 milliards
1962-1963	\$2,500 millions
1963-1964	\$2 milliards
1964-1965	\$1,750 millions

et exactement le même montant en 1965-1966 et en 1966-1967.

Le bill prévoit aussi que l'autorisation supplémentaire d'emprunter soit accordée immédiatement et se maintienne au cours de la prochaine année financière. Ainsi, il ne sera pas nécessaire de demander l'autorisation de nouveau, dans la première loi des subsides de la nouvelle année financière.

Honorables sénateurs, je pense avoir traité des caractéristiques importantes du projet de loi. Je le répète, si un honorable sénateur veut d'autres explications, on pourra les lui fournir immédiatement.

**L'honorable Norman A. MacKenzie:** Honora-bles sénateurs, avant qu'on entame le débat sur les questions dont nous sommes saisis, j'aimerais signaler un fait fort intéressant qui devrait être porté à la connaissance des hono-rables sénateurs.

A la page 20 du cahier (C) des crédits sup-plémentaires sous la rubrique: «Secrétaire d'État» figure un crédit de \$274,400, qui doit servir à régler les affaires de la Commission du centenaire. La plupart des honorables sénateurs savent que depuis huit ans je m'oc-cupe personnellement des questions du cente-naire. J'ai été très heureux d'apprendre, à la dernière réunion de la Commission dont je suis administrateur, qu'elle est loin d'avoir dépensé le montant de \$3,400,000 voté pour son travail et qu'elle aurait d'ailleurs pu dépenser. Une telle situation ne se produit pas bien souvent, selon moi, dans les ministè-res du gouvernement.

La Commission mérite, je pense, des félicita-tions pour les excellents programmes qu'elle a assurés par tout le pays et pour le soin qu'elle a apporté dans la gestion de ses finances qui sont, somme toute, les finances du pays.

**L'honorable Lionel Choquette:** Honorables sénateurs, le leader suppléant du gouverne-ment au Sénat (l'honorable M. Deschatelets) a droit à nos félicitations pour avoir, dans un si bref délai, résumé et expliqué clairement le bill compliqué dont nous sommes saisis.

A la suite de quelques incertitudes, le Sénat est enfin saisi de la première des deux lois de subsides. Les représentants de ce côté-ci de notre Assemblée ont souvent protesté contre la formule, devenue traditionnelle semble-t-il, en vertu de laquelle ces bills nous sont soumis tout juste à la veille de l'ajournement ou de la prorogation. Ces griefs étaient légitimes, mais je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus maintenant.

On s'est beaucoup préoccupé de la question, à l'autre endroit, et le comité permanent des finances du Sénat a également délibéré sur le contenu de ces bills. Si le Sénat devait consa-crer à ces importantes questions et aux sommes d'argent considérables impliquées dans ces bills le temps nécessaire pour en traiter à fond, il les examinerait jusqu'à la veille, au moins, du congrès pour la direction du parti libéral.

Il y a peut-être des sénateurs, parmi ceux qui siègent de ce côté-ci, qui ont des obser-vations précises à faire sur certains aspects de ces projets de loi. Pour ma part—et je crois interpréter la pensée de la plupart de mes collègues—je considère que le Parlement devrait s'ajourner aussitôt que possible. Je n'ai guère besoin de rappeler aux sénateurs que dans moins de deux semaines, le parti libéral, réuni en congrès, choisira non seule-ment son chef, mais le nouveau premier ministre du Canada.

Le parti conservateur a eu la bonne fortune de pouvoir organiser un magnifique congrès, dans la paix et la tranquillité, ce qui lui a permis de se donner une nouvelle image et un nouveau chef. Il est maintenant impossible que le parti libéral jouisse d'autant de temps pour organiser son congrès. De notre côté, nous convenons toutefois que les libéraux jouissent des quelques jours qui leur restent pour s'y préparer, qu'ils en sortent ou non avec un nouveau prestige et l'appui enviable dont jouit Bob Stanfield dans tout le pays. Cela dit, honorables sénateurs, je ne m'oppose-rai pas à la deuxième lecture de ce bill ni à celle du suivant.

**L'honorable M. Fournier (Madawaska-Res-tigouche):** J'aurais deux questions à poser au leader suppléant du gouvernement (l'honorable M. Deschatelets). Il s'agit d'abord du cré-dit L114c du ministère des Transports, à la